

## C o m m u n i q u é d e p r e s s e

Montpellier, le 6 septembre 2010

---

### **Passage d'une perturbation pluvio-orageuse Information grand public, Vigilance - Conseils de comportement**

---

Le département de l'Hérault est passé en niveau de vigilance météorologique **orange** en raison du passage **d'un épisode de pluies continues, parfois intenses et orageuses**, dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 septembre. Ce niveau est maintenu jusqu'au mercredi 8 septembre en début de matinée.

Les zones les plus concernées sont les reliefs cévenols. Toutefois, des pluies soutenues, voire orageuses, sont également attendues sur les plaines de l'Hérault et le littoral.

Sur les zones cévenoles les cumuls de précipitations attendus sont de l'ordre de 100 à 150 mm **pouvant atteindre 250 à 300 mm localement.**

Sur les plaines et le littoral, 30 à 50 mm et pouvant atteindre localement 80 à 100 mm.

Localement, ces orages pourront présenter un caractère violent, et être accompagnés de forte rafales de vent, de grêle et de nombreux éclairs et possibilité de grêle localement.

Ces précipitations sont susceptibles de perturber les activités humaines. Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques du département. Ces cumuls de précipitations peuvent provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés. Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles et des coupures d'électricité et de téléphone peuvent se produire.

**A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage :**

**Mettez à l'abri les objets sensibles au vent,  
Ne vous abritez pas sous les arbres,  
Évitez les promenades en forêt, les sorties et la pratique de sports de plein air,  
Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques,  
Signalez les départs de feux (tel : 18) ou tout incident ou accident dont vous pourriez être témoin.**

**Par ailleurs respectez les consignes de vigilance et de prudence suivantes :**

**Ne vous engagez pas sur des routes ou chemins traversés par des ruisseaux ou rivières sujets à crues rapides.**

**Respectez les interdictions de circulation sur les routes barrées, ne vous engagez en aucun cas en voiture ou à pied sur une route ou un chemin immergé, ne franchissez pas les gués submersibles.**

**Renseignez-vous sur l'état des réseaux routiers avant d'entreprendre un déplacement (Centre régional d'information et de coordination routière : 0800 100 200 - appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'orage, les déplacements doivent être limités au strict nécessaire.**

**Pendant la durée de cet épisode pluvio-orageux la plus grande prudence de chacun est vivement recommandée.**